



Commune de BERTRANGE

AVIS AU PUBLIC

Contact : *Nadine SCHMIT*
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le n° 3A/2024/3488/174 du 30 septembre 2024 du Ministre du Travail, à savoir

la société **CARROSSERIE ROEMEN s.à.r.l.**, au nom et pour le compte de l'**ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSEES**, a été autorisée à exploiter une grue auxiliaire sur camion de la Marque **PALFINGER**, type PK19.001 SLD 5, n° de construction 1100192519 à Bertrange.

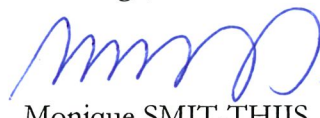
Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

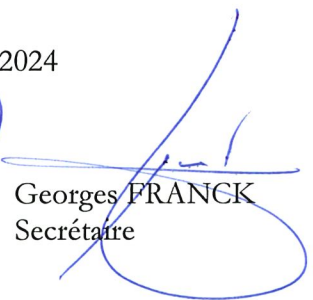
Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.

Bertrange, le 4 octobre 2024



Commune de BERTRANGE


Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre

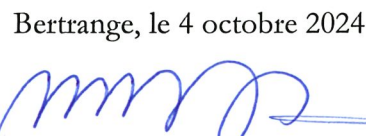

Georges FRANCK
Secrétaire

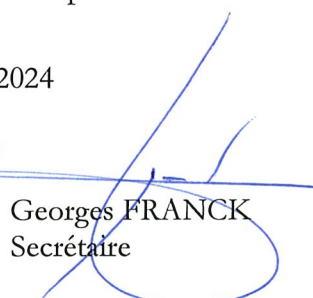
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 4 octobre 2024

Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre


Georges FRANCK
Secrétaire